

Version 1 Janvier 2015	Guide des Equipements de Protection Individuelle	Métier 1
	<h2>TRAVAUX DIVERS</h2>	

Cette fiche permet d'identifier les vêtements et les équipements de protection individuelle (E.P.I) nécessaires pour les travaux couramment effectués dans les services techniques.



CASQUE DE CHANTIER



LUNETTE DE PROTECTION  
(BRANCHE – MASQUE)



PROTECTIONS AUDITIVES



MASQUE POUSSIÈRE



MASQUE À CARTOUCHE



VÊTEMENT DE TRAVAIL LONG



GILET HAUTE VISIBILITÉ -  
VÊTEMENT HAUTE VISIBILITÉ



GANTS POUR TRAVAUX  
EXTÉRIEURS



CHAUSSURES DE SÉCURITÉ OU  
BOTTES DE SÉCURITÉ



Les choix des E.P.I portés dépendent des risques auxquels sont exposés les agents mais aussi des contraintes présentées à un poste de travail et de l'environnement de travail. En fonction des risques encourus, il sera nécessaire de porter un casque, des lunettes, des protections auditives, un masque anti-poussière, un masque à cartouches ...



## TRAVAUX DIVERS



## PROTECTION DE LA TÊTE



**NORMES** Casque de protection EN 397 contre les chutes de matériel.

**DURÉE DE VIE** Durée de vie variable en fonction de son matériau :  
- en polyéthylène - 3 ans  
- en polyamide, en ABS ou en polyester + fibre de verre - 4ans  
- en henoltexile - 5 ans  
Ces indications sont visibles sous la visière du casque.

**UTILISATION  
ENTRETIEN**

Avant utilisation, un contrôle visuel de manière à détecter des coups ou des craquelures suspectes doit être réalisé. Vérifier que le harnais est bien solidaire de la coque. Ensuite, la visière doit être placée à la bonne hauteur. Enfin, le tour de tête doit être ajusté. Une protection optimale impose un réglage correct du casque. Le nettoyage du casque doit être réalisé à l'eau tiède et au savon doux. Il devra être stocké à l'abri de la lumière, de l'humidité et à une température entre 0°C et 30°C maximum.

## PROTECTION DES YEUX



**NORMES** Norme EN 166 pour des spécifications générales. Il existe également des normes différentes classées par type d'utilisation (soudure...)

**DURÉE DE VIE** Pas de durée de vie. Un oculaire de lunette rayé ou fendu doit être remplacé.

**UTILISATION  
ENTRETIEN**

Le nettoyage des lunettes doit être réalisé à l'eau tiède et au savon doux.

## PROTECTION DES OREILLES



**NORMES** Norme EN 352 pour les protections auditives. Différents types d'EPI en fonction de l'usage permanent ou intermittent, des conditions d'hygiène, du confort et du niveau de protection (bouchons d'oreilles, bouchons moulés, casque anti bruit...)

**DURÉE DE VIE** Les coussinets des casques anti-bruit doivent normalement être remplacés tous les 6 mois ou lorsqu'ils sont abîmés ou fissurés. Selon les fabricants, les bouchons moulés en silicone ont une durée de vie de 2 à 5 ans et jusqu'à 10 ans pour ceux en acrylique.

**UTILISATION  
ENTRETIEN**

Il est nécessaire de vérifier l'état général de l'équipement (pas de dégradation, craquelure, ...). La mise en place doit être réalisée avec des mains propres et sèches. Pour les casques antibruit, les coussinets doivent être nettoyés à l'eau tiède légèrement savonneuse et rincés. Il existe des kits d'hygiène composés de coussinets et de mousses internes. Les coquilles doivent être nettoyées avec un chiffon doux et humide. Pour les bouchons moulés un entretien régulier est impératif. Ils devront être stockés dans leur emballage à l'abri de la lumière, de l'humidité, de la chaleur et de tout produit.

## PROTECTION RESPIRATOIRE



**NORMES** Les masques de type EN 149 protègent des poussières ou des grosses particules. Il existe 3 classes d'efficacité pour ces filtres : P1, P2 et P3 (efficacité est croissante).

**DURÉE DE VIE** Les demi-masques filtrants ne doivent pas être utilisés plus de 8h. Ils sont à usage unique.



## TRAVAUX DIVERS



## PROTECTION RESPIRATOIRE

## NORMES

Pour les travaux exposant aux vapeurs organiques (utilisation de produits phytosanitaires ou de produits de peinture) ou aux poussières, il conviendra d'utiliser les masques de type EN 405.

## DURÉE DE VIE

La durée de vie d'un masque dépend de son utilisation et de son entretien. Par conséquent, pour conserver l'efficacité de l'appareil, il est nécessaire de suivre les instructions du fabricant figurant sur la notice d'utilisation.

La durée de vie d'un filtre est limitée, même lorsque celui-ci n'est pas utilisé. Il convient de se conformer à la date de péremption indiquée par le fabricant ainsi qu'au délai préconisé suite à la première utilisation des filtres.

UTILISATION  
ENTRETIEN

Avant utilisation, vérifiez :

- la date de la 1ère ouverture (à noter sur l'emballage),
- la date de péremption,
- que les filtres soient appropriés au contaminant,
- que la cartouche ne soit pas saturée,
- que la concentration du contaminant ne soit pas supérieure à la concentration maxi de la cartouche,
- l'absence de chocs apparents (ne jamais utiliser un filtre bosselé),
- que rien ne gêne le joint entre le visage et la pièce faciale (barbe, cheveux, monture de lunettes, etc.),
- que le filtre soit toujours employé vis-à-vis du même gaz. L'utilisation contre un gaz différent peut provoquer le relargage du premier gaz piégé.

Les filtres et le masque doivent être stockés dans un endroit sec, non contaminé, à l'abri de la lumière dans une boîte plastique hermétique et propre.

Après emploi, il est impératif de nettoyer puis de désinfecter le matériel si ce dernier n'est pas personnel.

## PROTECTION DU CORPS

## NORMES

Les exigences générales des vêtements de protection sont fixées par la norme EN 340.

UTILISATION  
ENTRETIEN

Cet équipement ne doit pas être lavé à haute température et le séchage doit s'effectuer sur un fil. Aucune modification de type rapiécage ne doit affecter la protection anti-coupure.

## PROTECTION DU CORPS

## NORMES

La norme EN 471 correspond aux vêtements de signalisation à haute visibilité.

## DURÉE DE VIE

La durée de vie du vêtement de protection dépend du nombre de lavage qu'il devra subir. En ce qui concerne les vêtements à haute visibilité, leur propriété diminue au fur et mesure des lavages (environ 60 lavages à une température de 60°C). Il est préférable de les laver et les sécher à une température inférieure à 50°C. Il est donc nécessaire d'adapter le nombre de tenue mis à disposition des agents en fonction des travaux réalisés (travaux salissant,...).

## PROTECTION DES MAINS

## NORMES

Les exigences générales des gants de protection sont spécifiées dans la norme EN 420. Ensuite à chaque risque correspond une norme, tels que:



EN 388 : risques  
mécaniques



EN 374 : risques  
chimiques ou micro  
biologiques



EN 511  
Protection  
contre le froid

## DURÉE DE VIE

En cas d'usure ou de décoloration des composants, les gants doivent être renouvelés.

## PROTECTION DES PIEDS

## NORMES

Il existe trois principales normes pour les chaussures de sécurité :  
EN 345 et EN 346 : Chaussures de sécurité à usage professionnel  
EN 347 : Chaussures de travail à usage professionnel sans coquilles

UTILISATION  
ENTRETIEN

Il est recommandé de les nettoyer régulièrement, de les sécher lorsqu'elles sont humides.